REVENU QUÉBEC

Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt
Tarif et nombre de jours de garde prévus pour
2027

Ce formulaire s'adresse à vous si vous faites une demande de versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (formulaire TPZ-1029.8.F) ou une demande de modification (formulaire TPZ-1029.8.F.C). Il sert à confirmer le tarif et le nombre de jours de garde prévus pour 2027. Faites-le remplir par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque service de garde).

Ce formulaire ne peut pas être envoyé seul. Vous devez le joindre au formulaire TPZ-1029.8.F ou, s'il y a lieu, au formulaire TPZ-1029.8.F.C.

1 Numéro d'assurance sociale de la personne qui paie les frais de garde

2 Nom de famille et prénom de la personne qui paie les frais de garde

	Nom de famille et prénom de chacun des enfants admissibles	Date de naissance (A A A A M M J J)	Tarif de garde par jour[1]		Nombre de jours[2] de garde en 2027
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Numéro d'identification (voyez le *Guide du relevé 24 – Frais de garde d'enfants* [RL-24.G]) ou numéro d'assurance sociale de la personne qui fournit les services de garde 9

10 Nom et adresse de la personne qui fournit les services de garde

Signature

X

Signature de la personne qui fournit les services de garde ou de son représentant	Ind. rég.	Téléphone	Poste	Date

1. N'inscrivez pas la contribution réduite fixée par le gouvernement.
2. Si l'enfant commence la maternelle en 2027, vous devez **seulement** tenir compte des jours pendant lesquels il fréquente votre service de garde.